



Compte-rendu Conseil de quartier Gare du 8 mars 2018

Collège habitants :

Présents : Mme MAGNIN, M.MESTRINHO, M.PATURAUD, M. POURSIN, Mme REMY, M.ZAMBONI.

Excusée : Mme MOROT-SIR,

Absente : Mme PROUST.

Collège Elus :

Présents : M.PERIDON, Mme GEORGET, Mme GOTIN,

Excusé : M.DELPUECH, M.SEDARD, M. TCHIKAYA

Administration:

Présentes : Mme LACOMBE-CORDIER, Mme BOYER.

1 Nettoyage des rues et circulation des piétons lors des périodes de travaux

Actuellement de nombreux travaux sont en cours sur la commune de Combs-La-Ville (Travaux immobilier).

Les désagréments évoqués par le collège habitants sont dus aux travaux inhérents aux différents chantiers.

Les permis de construire sont instruits par le service Urbanisme et les chantiers sont contrôlés par les services techniques de la commune pour vérifier le respect d'usage et l'incidence des chantiers sur le domaine public.

Des arrêts de chantiers ont déjà été demandés par les services techniques, notamment avenue de Quincy, dans le cadre du respect des règles de sécurité et du respect des habitants du quartier.

Le nettoyage des voiries incombe aux conducteurs de travaux. Des rappels sont effectués auprès des entreprises de ces chantiers. Toutefois, en période de travaux, il est naturellement difficile de conserver un espace toujours propre.

Du côté de l'avenue de la forêt une tranchée a été créée et un décalage sur le trottoir est présent et cela présente un risque de chutes ou d'instabilité potentiel pour les piétons. Il est rappelé que pour effectuer des travaux sur le domaine public il faut une autorisation de la mairie et une remise en état par l'auteur des travaux. Les délais d'intervention ne sont toutefois pas immédiats. Il ne faut pas hésiter à alerter la mairie si la remise en état est trop longue. Le signalement sera transmis aux services concernés pour vérification et prise de contact avec le riverain si besoin.

Pour rappel du nettoyage :

L'entretien global des voiries est effectué par le SIVOM

- Axes prioritaires : passage toutes les semaines des souffleurs et de la balayeuse
- Autres axes principaux : Balayeuse et souffleurs toutes les 2 semaines
- Axes secondaires : Balayeuse toutes les 6 semaines

Nos agents des services techniques, avec une balayeuse plus petite, complètent les interventions du SIVOM en nettoyant des endroits moins accessibles (cours d'écoles, parkings, pistes cyclables, extrémités des impasses, etc).

Une proposition a été faite par le collège habitants pour nettoyer au jet d'eau la voirie. Cela est techniquement possible mais ce n'est pas envisagé car cela ferait une consommation d'eau excessive.

2 Circulation des piétons Rue Eugene Delaplanche

Dans cette rue, les chantiers immobiliers qui sont en cours des deux côtés de la voirie empiètent sur les trottoirs et les dégradent. Cela a pour conséquence de rendre les trottoirs étroits (passage de poussettes difficile, ...) dans une rue où les aménagements sont difficiles à effectuer pour les passants.

Cette rue est empruntée, entre autres, par le flux de véhicules qui sortent du parking de la gare.

Une idée qui a été émise est de prévoir un balisage provisoire (Rubalise, panneau,...) pour les piétons.

A terme, d'autres idées sont émises comme le rabotage d'un trottoir pour agrandir celui d'en face après la fin des travaux actuels.

Cela est en étude par les services de la mairie.

Il est également proposé le changement du sens de circulation des rues Eugène Delaplanche et des Bergeries. Attention, tout changement de sens de circulation est à étudier globalement sur un secteur entier.

3 Passage piéton impraticable devant le nouveau restaurant au 2bis Avenue de Quincy

Problème récurrent de voitures qui se garent sur le passage piétons devant le nouveau restaurant en face de la place Hottinguer. Cela crée une situation dangereuse avec des piétons qui sont obligés de passer sur la route et longer les voitures stationnées.

Beaucoup d'habitants se sont plaints de cette nuisance et il a été décidé que des barrières soient installées pour empêcher le stationnement sur le cheminement, protéger les piétons et ainsi régler ce problème.

Si malgré cela des voitures venaient à se garer devant, il sera demandé aux habitants d'appeler la police municipale ou après 18h la police nationale.

4 Stationnement sauvage sur les trottoirs Avenue de Quincy

Il a été spécifié que de nombreux véhicules se garent sur les trottoirs au niveau des restaurants de l'Avenue de Quincy en soirée. Pour rappel, le stationnement sur ces trottoirs est interdit.

Des passages de la police municipale seront effectués. Si cela se produit après 18h les habitants sont invités à appeler la Police nationale.

5 Travaux de rénovation du parking et du gymnase Beausoleil

Des travaux d'entretien et de réfection sont en programmation au niveau du gymnase pour l'été 2018.

Concernant le parking, la période neigeuse a amplifié le problème des nids de poule. Des opérations de rebouchage des trous sont prévues mais pas de rénovation complète pour le moment. Les engins des services techniques sont pour l'instant mobilisés sur le chantier de la place Jean-Baptiste Clément, mais les opérations sont inscrites au planning des interventions des services municipaux.

Pour rappel, le parking Beausoleil est une zone bleue limitée à 3 heures.

6 Visibilité au niveau des stops Avenue de la Forêt/ Avenue Molière et rue des Etriviers.

Des points ont été soulevés concernant le manque de visibilité à l'angle des rues citées.

Les « stops » de l'avenue de la Forêt, au carrefour avec les rues Molières et Aristide Briand, ont pour but de couper la vitesse.

Les miroirs face aux autres « stops » du secteur sont mal réglés et ne permettent pas une bonne visibilité. Le signalement sera transmis aux services techniques. Les habitants peuvent également contacter directement les services techniques en cas de miroir mal positionné. Il faut toutefois rester prudent malgré l'installation d'un miroir face à un stop car les distances sont faussées.

Il n'est pas prévu de modification au niveau de ces « Stops », mis à part le réglage des miroirs en place.

Le rappel de règles de vigilance est à effectuer aux automobilistes s'engageant sur ces rues.

Le non-respect d'un stop est passible d'une amende forfaitaire de 135€ et 4 points de retrait.

Entretien des jardinières avenue Victor Hugo

Les jardinières qui étaient endommagées à l'entrée de l'avenue Victor Hugo, côté avenue de Quincy, ont été réparées. Une végétation d'une hauteur limitée y a été plantée afin de ne pas gêner la visibilité des conducteurs.

Demande des d'âne ou stationnement pour réduire la vitesse Rue Lamartine

Il a été constaté dans cette rue que les véhicules ont une vitesse excessive. De nombreux riverains se sont plaints. Il a été effectué par la mairie un contrôle des vitesses, grâce à un appareil de comptage, en décembre 2017 / janvier 2018 sur une période de 2 semaines.

Cette rue est limitée à 50km/h.

Sur 2192 véhicules contrôlés par système au sol : 971 véhicules ont été en excès de vitesse soit 44%.

Des hypothèses sont émises et sont à l'étude par la mairie dont la mise en place de chicanes ou de ralentisseurs.

Tout ceci fera l'objet d'étude et sera annoncé quand une décision sera prise.

8 Nid de poule sur l'Avenue de la Forêt

Au niveau des trous sur l'avenue de la forêt, il est prévu des rebouchages très prochainement.

Cela sera effectué après la réfection de la place Jean-Baptiste Clément où les engins sont déjà mobilisés.

9 Déplacement de l'armoire électrique EDF rue de la cristallerie

L'armoire électrique avait été installée en bord de l'Yerres pour alimenter « la guinguette » qui se tenait à cet endroit.

La problématique de cette armoire électrique est le risque de coupure d'électricité sur tout le secteur lors d'inondations car elle est placée sur le bord de l'Yerres.

Il n'est pas envisagé de déplacer ni de supprimer cette armoire qui appartient à Enedis.

Il a été demandé d'avoir une procédure claire établie par Enedis pour éviter de couper le courant sur une zone plus grande que celle nécessaire afin de ne pas mettre des quartiers entiers sans courant.

10 Trafic aérien sur la commune

La commune est vigilante sur la question des survols aériens depuis toujours et entend le rester en faisant le maximum pour faire aboutir ses revendications.

Fin 2016, la Direction Générale de l'Aviation Civile (DGAC) a présenté un projet de modification des trajectoires d'avions au-dessus de la forêt de Sénart et de Combs-La-Ville.

Pour information, les élus du Grand Paris Sud n'ont pas été consultés sur ce point mais restent mobilisés.

Depuis, un comité consultatif s'est constitué pour donner son avis sur les plans et les trajectoires et échanger sur les nuisances produites. Un élu de Combs-la-Ville y assiste.

La position que défend la commune est la suivante : utiliser ce que permettent les technologies nouvelles pour que les avions montent plus vite et plus haut en altitude, sans toucher au point de virage. Des essais montrent qu'à plus haute altitude l'impact sur la commune et donc les nuisances sonores seront moindres.

La DGAC doit rendre sa décision prochainement.

Pour les habitants intéressés, ils peuvent se rendre à la Maison de l'Environnement à Orly qui peut être sollicitée pour tous renseignements sur les plans et les trajectoires de survol et ainsi accéder à toutes les communes impactées.

Le prochain conseil de quartier se tiendra le mardi 12 juin à 19h30 au centre associatif Beausoleil.

La prochaine réunion des co-vice Présidents, pour établir l'ordre du jour, aura lieu le mardi 29 mai.

Le Maire-adjoint
Chargé de l'animation des Conseils de quartier

Le Co-Vice Président

Frédéric PERIDON

Karine MAGNIN